

GUIDE
PRATIQUE
2016

■ Mon lieu
■ de vie,
■ je le choisis

■ ■ ■ TERRITOIRE DE LONGWY

■ ■ Informations sur les lieux de vie
dédiés aux personnes âgées
et/ou handicapées



SOMMAIRE

RESSOURCES TERRITORIALES POUR INFORMER ET COORDONNER LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE	1
Le service territorial personnes âgées personnes handicapées (STPAPH)	4
L'équipe MAIA Nord	5
Le médecin traitant	6
Le service social hospitalier	6
Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	7
Le réseau gérontologique	7
Les maisons départementales des solidarités sur le territoire de Longwy (MDS)	8
Le centre communal d'action sociale (CCAS)	10
VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS	11
Les aides financières pour accompagner l'autonomie	11
Prévenir la perte d'autonomie	16
Penser l'adaptation et le confort du logement	18
Envisager un changement de logement	22
Les équipements et services qui contribuent à l'autonomie	24
Être aidé ou aidant : quels soutiens ?	26
LES FORMULES ALTERNATIVES, ENTRE LE DOMICILE ET LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT	30
Les formules alternatives : situation de handicap	31
Les formules alternatives : plus de 60 ans	32
VIVRE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF	34
L'hébergement collectif : plus de 60 ans	34
Les coordonnées des structures d'hébergement	37
L'hébergement collectif : situation de handicap	38
La situation géographique des structures d'hébergement	39
LES PROJETS EN COURS SUR LE TERRITOIRE	40
LES ACTEURS SOCIO-CULTURELS DU TERRITOIRE	42
ABRÉVIATIONS	50

PRÉAMBULE

Notre société, par le biais de nos institutions et du secteur associatif, développe de nouveaux dispositifs en faveur du soutien à l'autonomie qu'il nous faut connaître !
S'informer sur les lieux de vie est essentiel pour choisir librement son projet de vie, quel que soit son handicap ou son âge...
C'est tout le sens de ce guide intitulé *Mon lieu de vie, je le choisis*.

Mieux appréhender les besoins du territoire

Dans le cadre de sa politique en direction des personnes âgées et/ou handicapées, le Département de Meurthe-et-Moselle se mobilise autour d'une diversité d'actions favorisant le libre choix par la personne de son lieu de vie.
Pour répondre à la diversité des besoins et aspirations des personnes, le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) de Longwy a construit un observatoire des besoins en lieux de vie, en lien avec les acteurs locaux : communes, bénévoles enquêteurs, AGAPE, CODERPA, professionnels du handicap et de gérontologie, représentants d'usagers, bailleurs...
La démarche, qui a permis de mieux appréhender les besoins du territoire à partir de la consultation de 700 personnes âgées et/ou handicapées, a contribué à faire émerger des projets nouveaux en adéquation avec les préoccupations des personnes.

Situation de handicap, vieillissement de nos proches pouvant conduire à une perte d'autonomie, nous-mêmes vieillissants !
Quelles solutions existent pour faire face à ces nouvelles exigences de la vie ?

Dans la continuité de la démarche engagée en 2008, un forum d'information du public et des professionnels intitulé *Mon lieu de vie, je le choisis* s'est tenu le 8 octobre 2014.
La richesse de ce forum, au regard de la forte mobilisation des partenaires exposants (acteurs de la gérontologie, du handicap et de l'habitat, CCAS, représentants des usagers, acteurs socio-culturels) et de la diversité de l'information, nous a conduit à ce projet de livret sur les lieux de vie.

Répondre aux besoins des personnes

Soucieux de favoriser l'accès de ces informations au grand public, le comité technique organisateur de ce forum, composé du STPAPH, des communes et des représentants d'usagers, a réalisé ce document dans le but :

- D'éclairer les choix des personnes en leur mettant à disposition une information suffisante et adaptée,
- De valoriser l'offre de services dédiée aux personnes âgées et/ou handicapées ainsi que les initiatives orientées vers des habitats évolutifs pour anticiper le vieillissement,
- De présenter les actions et projets développés sur le territoire de Longwy.

Ce livret doit ainsi permettre aux personnes de prendre le temps de découvrir les différentes solutions qui leur sont offertes, y réfléchir et choisir la mieux adaptée à leur situation. Il doit aussi leur permettre d'identifier les organismes compétents pour les accompagner dans leur choix.

LES RESSOURCES TERRITORIALES

POUR INFORMER ET COORDONNER LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

LE SERVICE TERRITORIAL PERSONNES ÂGÉES PERSONNES HANDICAPÉES

J'ai besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation vers des organismes adaptés à mes besoins.

Le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) est un service de proximité du Département de Meurthe-et-Moselle pour les personnes âgées et les personnes handicapées, leurs familles et les partenaires locaux (CCAS, associations, etc.)

Le STPAPH, labellisé Centre local d'information et de coordination (CLIC), est aussi une antenne de la Maison départementale des personnes handicapées.

BON À SAVOIR

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un service public créé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sa mission principale est l'accès aux droits et la compensation des conséquences du handicap.

Toute personne déposant une demande à la MDPH fait l'objet d'une évaluation précise de ses besoins réalisée par une équipe pluridisciplinaire.

C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide et octroie des prestations individuelles dans les domaines de la scolarité, de la vie quotidienne à domicile ou en établissement, et du travail.

L'équipe du STPAPH

Les animatrices PAPH

- assurent un accueil physique et téléphonique,
- apportent conseils et informations sur les dispositifs (structures d'accueil collectif, services favorisant le soutien à domicile),
- orientent et accompagnent les personnes et leurs familles dans leurs démarches si besoin.

Les conseillers en gérontologie, handicap, autonomie

- évaluent les besoins des personnes,
- élaborent avec elles un plan d'aide personnalisé en concertation avec leur entourage,
- vérifient l'éligibilité aux dispositifs APA et PCH (Voir pages 13 et 15).

Le responsable du STPAPH

Garant du bon fonctionnement du service, il initie et développe dans le cadre de son réseau diverses actions et projets qui contribuent à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH

16, avenue de Lattre de Tassigny
54400 Longwy

03 82 39 59 66
paphlongwy@departement54.fr

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Accueil physique

Sur RDV
Sans RDV tous les jeudis
(hors vacances scolaires)
de 9h à 11h30
et de 14h à 16h30

paphlongwy@departement54.fr

03 82 39 59 66



CONTACTS

ÉQUIPE MAIA NORD

16, avenue de Lattre
de Tassigny
54400 Longwy

03 57 49 86 01

MAIANord@departement54.fr

L'ÉQUIPE MAIA NORD

MAIA est une méthode qui propose d'amplifier le travail de complémentarité et de coordination entre les différents services (sociaux, sanitaires et médico-sociaux) engagés dans l'accompagnement à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, et leurs aidants.

Les gestionnaires de cas assurent un accompagnement intensif et au long cours des personnes âgées en situation complexe vivant à domicile et de plus de 60 ans en perte d'autonomie fonctionnelle et décisionnelle.

Ils peuvent également intervenir auprès des personnes de moins de 60 ans avec une maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés.

SUR INTERNET www.meurthe-et-moselle.fr

LE MÉDECIN TRAITANT

Le **médecin traitant** est l'interlocuteur privilégié dans le parcours de santé.

MON MÉDECIN TRAITANT

Adresse

Téléphone

Consultations

.....

LE SERVICE SOCIAL HOSPITALIER

Je suis hospitalisé(e).

Je sollicite le service social hospitalier pour préparer mon retour à domicile.

Compétent dans l'accès aux soins et aux droits, il joue un rôle important dans l'organisation des retours à domicile en fonction de l'état de santé de la personne et dans les démarches à effectuer pour une entrée en établissement.

Pour cela, il agit en complémentarité avec les autres intervenants (à l'hôpital et en dehors de l'hôpital).

BON À SAVOIR

Je m'informe sur les aides que peuvent m'attribuer ma mutuelle, ma retraite complémentaire, etc.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL DIEU GROUPE SOS SANTÉ

4, rue Alfred Labbé
54350 Mont-Saint-Martin

03 82 44 70 00

Service social

03 82 44 78 06

CONTACTS

SSIAD CENTRE HOSPITALIER HÔTEL DIEU GROUPE SOS SANTÉ

4, rue de la Bannière
54350 Mont-Saint-Martin

03 82 44 74 92

CARMI EST FILIERIS 5, rue de l'église 54400 Longwy

03 65 90 04 65

En cas de besoins particuliers...

CONTACTS

DOMI RÉSEAU 4, rue Alfred Labbé 54350 Mont-Saint-Martin

03 82 89 85 85

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Ils s'adressent aux personnes âgées en perte d'autonomie avérée et/ou en situation de handicap avec des pathologies chroniques qui nécessitent des soins infirmiers.

Ils assurent, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi qu'une aide pour les actes essentiels de la vie (soins visant à assurer l'hygiène de la personne, surveillance de l'équilibre alimentaire, aide à la prise de médicaments...).

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, les équipes intervenant au domicile sont composées d'infirmiers et d'aides-soignants.

La prise en charge financière du SSIAD est assurée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

LE RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE

Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 75 ans en situation de fragilité et en risque de perte d'autonomie, dont l'état de santé risque de se dégrader pour des raisons d'ordre médical et/ou social.

Son rôle est d'assurer et d'organiser l'accès à des soins et à des aides de qualité et de proximité, en préservant chaque fois que possible le désir de la personne de rester à domicile.

Lorsqu'une situation est signalée au réseau, l'accord de la personne concernée et celui de son médecin traitant sont demandés afin d'autoriser la réalisation d'une évaluation gériatrique standardisée lorraine. Les résultats de cette expertise médico-sociale à domicile sont communiqués au médecin traitant et donnent lieu à l'élaboration d'un plan personnalisé de soins, réfléchi avec l'entourage familial et les professionnels intervenant au service de la personne âgée.

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS (MDS) SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY

Pour des informations d'ordre général.

J'ai besoin
d'informations,
ou d'aide
dans ma vie
quotidienne.

Les MDS sont des services de proximité du Département de Meurthe-et-Moselle. Elles regroupent des équipes de professionnels dans le domaine social et médico-social (logement, vieillissement, handicap, etc.). Elles proposent un accueil et un accompagnement personnalisés à toute personne, quel que soit son âge, sa situation ou son lieu de résidence.

La MDS de Longwy – Mont-Saint-Martin se compose de :

- deux sites principaux à Longwy et Mont-Saint-Martin
- trois points d'accueil : Gorcy, Longlaville et Longwy.

La MDS de Longuyon – Villerupt s'organise autour de :

- deux sites principaux à Longuyon et Villerupt
- sept points d'accueil : Cutry, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Pierrepont, Tellancourt, Thil et Villers-la-Montagne.

SUR INTERNET

www.meurthe-et-moselle.fr



CONTACTS

MDS LONGWY MONT-SAINT-MARTIN

SITES PRINCIPAUX

Longwy-bas
16, avenue de Lattre
de Tassigny
54400 Longwy
03 82 39 59 59

Longwy-haut
2, rue Mercy
54400 Longwy
03 82 24 96 58

Mont-Saint-Martin
Rue André Pastant
54350 Mont-Saint-Martin
03 82 26 06 60

MDS LONGUYON VILLERUPT

SITES PRINCIPAUX

Longuyon
Impasse des Marronniers
54260 Longuyon
03 82 26 51 21

Villerupt
2, avenue Albert Lebrun
54190 Villerupt
03 82 89 11 48

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

J'ai besoin
d'informations
ou d'aide dans
ma vie
quotidienne.

Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'aide aux démarches. Il anime dans la commune une action générale de prévention et de développement social, en lien avec les autres acteurs locaux et les institutions publiques et privées. À ce titre, il développe différentes activités.

Selon les CCAS,

- les personnes peuvent être rencontrées en permanence, en rendez-vous ou à domicile.
- des services particuliers peuvent être proposés (portage de repas à domicile, transport à la demande, activités...).

LA MAIRIE OU LE CCAS DE MON LIEU DE RÉSIDENCE

Adresse de la mairie

Téléphone

Adresse du CCAS

Téléphone



VIVRE À DOMICILE

DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

LES AIDES FINANCIÈRES POUR ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE

JE SUIS ÂGÉ(E) DE PLUS DE 60 ANS OU RETRAITÉ(E)

Les personnes retraitées peuvent bénéficier d'une aide en sortie d'hospitalisation par leur caisse de retraite principale.

L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)

(pour les assurés du régime général)

L'ARDH peut être octroyée après une hospitalisation dans le cas d'une perte d'autonomie temporaire avec pronostic de récupération potentielle. Elle permet de financer des services à domicile tels que ménage, repas, courses, portage de repas, téléalarme, aménagement du logement...

C'est une aide de courte durée (maximum 3 mois) pour faciliter le retour au domicile. La demande doit être formulée au moment de l'hospitalisation auprès du service social de l'hôpital ou à défaut auprès du cadre de santé de l'établissement. Après accord de la caisse de retraite, une évaluation lors du retour au domicile permet de mettre en place rapidement des aides. Pour les autres régimes, les caisses de retraite (MSA, RSI, ANGDM...) proposent des services similaires (Voir page 16).

Je suis
hospitalisé(e)
et j'ai besoin
d'une aide pour
mon retour à
domicile, le temps
de retrouver
mon autonomie.

Je sollicite
le service social
de l'hôpital.

CONTACTS

**CENTRE HOSPITALIER
HÔTEL DIEU
GROUPE SOS SANTÉ**

4, rue Alfred Labbé
54350 Mont-Saint-Martin
03 82 44 70 00

Service social
03 82 44 78 06

BON À SAVOIR

Les caisses de retraite complémentaires peuvent également apporter une aide à domicile ponctuelle aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Les mutuelles qui reposent généralement sur une adhésion individuelle peuvent aussi proposer différents services d'aide à leurs adhérents.

JE SUIS ÂGÉ(E) DE PLUS DE 60 ANS OU RETRAITÉ(E)

J'éprouve de légères difficultés dans l'organisation de mon quotidien. J'ai besoin d'une aide pour financer des services me permettant de rester à domicile. Je sollicite ma caisse de retraite.

Le plan d'actions personnalisé (PAP)

Pour les retraités du régime général de la Sécurité sociale à titre principal, la caisse de retraite peut apporter une aide financière à travers le plan d'actions personnalisé (PAP).

Le plan propose un ensemble de solutions et de prestations utiles au bien-être des personnes dans des domaines très variés : aide ménagère, livraison des courses, service de repas, installation d'une téléalarme, aide aux transports, etc.

Une évaluation des besoins est réalisée au domicile afin de déterminer les aides en fonction du niveau de fragilité de la personne, de son isolement social et/ou géographique, de ses ressources, de son âge ou de son état de santé.

Le montant de la participation financière est déterminé à partir d'un barème national défini par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), et dans la limite du budget alloué.

Pour les autres régimes, les caisses de retraite (MSA, RSI, ANGDM...) proposent des services similaires (Voir page 16).

INFO+

Contactez le 39 60 ou téléchargez le dossier de demande *Bien vieillir chez soi* sur carsat-nordest.fr

MA CAISSE DE RETRAITE PRINCIPALE

Adresse

.....

Téléphone

CAS PARTICULIER

L'aide ménagère au titre de l'aide sociale

La personne âgée d'au moins 65 ans (ou 60 ans si reconnue inapte au travail), avec des revenus inférieurs à 800 € pour une personne seule et 1 242 € pour un couple, peut bénéficier d'une aide partielle du Département.

Les dossiers sont à retirer auprès d'un service d'aide à domicile habilité par le Département ou de la direction Personnes âgées Personnes handicapées du conseil départemental.

Je n'arrive plus à réaliser certains actes de la vie quotidienne (lever, habillage, toilette, repas, ménage...). Quelle aide peut-on m'apporter ?

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA à domicile est une prestation en nature versée aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en France et présentant une perte d'autonomie avérée.

Cette aide financière personnalisée est adaptée au degré de perte d'autonomie de chacun et à ses besoins. Elle prend en charge tout ou partie des frais liés à la perte d'autonomie : aide humaine à domicile... Le conseil départemental instruit les demandes et verse la prestation. L'APA est attribuée sans condition de ressources et sans récupération sur les successions ou donations.

Son montant varie en fonction du degré d'autonomie. Le ticket modérateur est calculé en fonction du niveau de ressources, sans toutefois dépasser 90 % pour les revenus supérieurs à 2 945,22 € pour une personne seule (5 006,87 € pour un couple) au 1^{er} mars 2016. Pas de participation pour les ressources inférieures à 800 € pour une personne seule (1 360 € pour un couple), et ce depuis la mise en oeuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH

16, avenue de Lattre de Tassigny
54400 Longwy

03 82 39 59 66

paphlongwy@departement54.fr

Accueil physique et téléphonique

Voir page 4

CCAS

Voir page 10

MDS

Voir page 8

MAIA

Voir page 5

(JE SUIS ÂGÉ(E) DE MOINS DE 60 ANS EN SITUATION DE HANDICAP)

Je présente
une incapacité
temporaire.

Je suis
hospitalisé(e)
et j'ai besoin
d'une aide pour
mon retour
à domicile,
le temps de
retrouver mon
autonomie

Je contacte
le service social
de l'hôpital.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL DIEU GROUPE SOS SANTÉ

4, rue Alfred Labbé
54350 Mont-Saint-Martin

03 82 44 70 00

Service social
03 82 44 78 06

L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)

L'ARDH est une prestation extra-légale soumise à condition de ressources. Elle est octroyée aux assurés du régime général d'Assurance Maladie ou à leurs ayants-droits, dans le cadre :

- d'un retour à domicile après une hospitalisation complète, un passage aux urgences ou une sortie de service de soins et de réadaptation,
- d'une perte d'autonomie temporaire avec pronostic de récupération potentielle.

L'ARDH est une aide de courte durée (maximum 3 mois) dont l'objectif est de faciliter le retour au domicile. A cet effet, elle aide à financer plusieurs services à domicile : ménage, repas, courses, portage de repas, téléalarme, aménagement du logement...

La demande doit être formulée lors de l'hospitalisation auprès du service social de l'hôpital ou à défaut auprès du cadre de santé de l'établissement. Après accord de la caisse de retraite, une évaluation est effectuée lors du retour au domicile afin de mettre en place rapidement les aides qui sont nécessaires.

BON À SAVOIR

Les mutuelles qui reposent généralement sur une adhésion individuelle peuvent également proposer différents services d'aide à leurs adhérents.

(JE SUIS ÂGÉ(E) DE MOINS DE 60 ANS EN SITUATION DE HANDICAP)

J'ai besoin de
compensation
dans les actes
essentiels
du quotidien
(habillage,
toilette, etc.)
et/ou d'aides
techniques;

Quelle aide peut-
on m'apporter ?

La prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH est une prestation en nature affectée à la prise en charge des surcoûts liés au handicap et relatifs aux :

- aides humaines (pour se déplacer, s'habiller, s'alimenter, etc.),
- aides techniques (prothèses auditives, fauteuil roulant...),
- aménagement du domicile, du véhicule et surcoût résultant du transport,
- charges spécifiques ou exceptionnelles,
- attribution et entretien des aides animalières.

Il faut être dans l'impossibilité absolue de réaliser une activité ou présenter des difficultés graves pour la réalisation d'au moins deux de ces activités : activités à mobilité - entretien personnel - communication - relations avec autrui...

La demande de prestation s'effectue auprès de la MDPH par le biais d'un formulaire à télécharger sur le site de la MDPH ou à retirer auprès de la MDPH ou des STPAPH. Le dossier complet doit être déposé auprès de la MDPH ou des STPAPH.

CONTACTS

STPAPH

Voir page 4

CCAS

Voir page 10

MDS

Voir page 8

MDPH

Voir page 21

INFO +

La PCH ne prend pas
en compte les prestations
de ménage ni l'aide
à la préparation
des repas.

SUR INTERNET

Guides et plaquettes :

- www.meurthe-et-moselle.fr
- www.mdphe.meurthe-et-moselle.fr

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

Je vieillis et je veux continuer à bien vivre à domicile.

Que peut m'apporter ma caisse de retraite principale ?

La caisse de retraite principale propose des conseils et des services de prévention personnalisés et oriente vers des ateliers collectifs de prévention.

Les fonds sociaux des caisses de retraite délivrent des aides facultatives, dont les enveloppes et critères sont déterminés par chaque caisse.

Ces aides sont destinées aux personnes retraitées en faible perte d'autonomie et rencontrant des difficultés dans la vie quotidienne en raison de l'avancée en âge, du niveau de ressources, de l'état de santé, d'un isolement social.

CONTACTS

ANDGM

21, avenue Foch
57018 Metz
03 87 39 73 57
www.andgm.fr

CARSAT

81-85, rue de Metz
54073 Nancy cedex
3960
(6 centimes la minute
+ prix d'un appel local)
info@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

CNRACL

Rue du Vergne
33059 Bordeaux cedex
05 56 11 38 28
www.cdc.retraites.fr

MSA

15, avenue Paul Doumer
54507 Vandœuvre-lès-Nancy
03 83 50 35 00
Fax : 03 83 55 10 59
www.msalorraine.fr/lfr

RSI

38, rue des Cinq Piquets
BP 80421
54001 Nancy cedex
03 83 17 47 17
www.rsi.fr/lorraine

SNCF

17, avenue du G. Leclerc
13347 Marseille cedex 20
04 95 04 04 04
www.cprpsncf.fr

Je vieillis et je veux continuer à bien vivre à domicile.

Quels autres organismes solliciter pour avoir des aides ?

Les caisses de retraite complémentaires, la mutuelle, les organismes de prévoyance peuvent également attribuer des aides.

CONTACTS

MGEN

Action sociale
9, rue Maurice Barrès
54000 Nancy
sd054-actions sociales@mgen.fr

IRCANTEC

Institution de retraite
complémentaire des
agents non titulaires
de l'État et des
collectivités publiques
24, rue Louis Gain
49939 Angers cedex
02 41 05 25 25

AGIR - ARRCO

Association générale
des institutions de
retraite des cadres
Association pour
le régime de retraite
complémentaire
des salariés
13-15, immeuble
Joffre St Thiebault
54010 Nancy cedex
0 820 200 189

SUR INTERNET

Plaquette CODERPA sur :
www.meurthe-et-moselle.fr, rubrique Personnes âgées

CAS PARTICULIER

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

En l'absence totale de pension de retraite, et si les revenus sont inférieurs à 800 € pour une personne seule (1 242 € pour un couple) au 1^{er} octobre 2015, une ASPA peut être attribuée.

Elle permet d'assurer un niveau minimum de ressources et remplace le minimum vieillesse. Son montant est calculé en fonction des ressources et de la situation familiale (seul ou en couple).

Le formulaire de demande est à retirer auprès de la mairie, puis à déposer à la caisse de retraite qui verse déjà la pension de retraite.

CONTACTS

CCAS

Voir page 10

PENSER L'ADAPTATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT

Je souhaite continuer à vivre dans mon logement actuel.

Je pense aux adaptations qui permettraient de me faciliter le quotidien.

Un logement insuffisamment adapté aux besoins (accessibilité...) peut avoir de lourdes conséquences car il peut être facteur d'accidents domestique et de chutes. Il peut compromettre le maintien à domicile et parfois, conduire à des hébergements en structure en urgence et sans préparation.

INFO +

Améliorer le confort du logement (isolation, toiture...), c'est aussi permettre de meilleures conditions de vie à domicile.

Pour les situations les plus dégradées ou présentant des risques spécifiques (logement potentiellement insalubre) :

Agence Régionale de Santé (ARS)

Service Veille sécurité sanitaire

3 boulevard Joffre CS 80071 - 54036 Nancy Cedex

ars-acal-dt54-vsse@ars.sante.fr

Contacts : Olivier DOSSO et Bruno SPATZ au 03 83 39 79 44

Je contacte les organismes qui peuvent m'orienter et me conseiller pour adapter mon logement.

Les services de proximité

Différents services de proximité (voir pages 4 à 10) informent et orientent dans les démarches et vers les organismes spécialisés.

Les caisses de retraite

A travers leurs actions d'information et de conseil, les caisses de retraite participent également à la sensibilisation des retraités, à l'adaptation de leur logement et au repérage des situations à risque.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH

Voir page 4

SERVICE TERRITORIAL LOGEMENT

Maison du département
3 place des Ouvriers
54310 Homécourt

03 82 46 57 58

logementPaysHaut@departement54.fr

CAISSES DE RETRAITE

Voir page 16

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Voir page 20

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

Voir page 19

JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ

Je ne suis pas sûr(e) de pouvoir financer la totalité des travaux.

Je contacte les organismes qui peuvent m'aider.

L'agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'ANAH est présente dans chaque département par le biais de sa délégation locale intégrée au sein de la direction départementale des territoires (DDT).

Elle peut accorder, sous conditions de ressources, des subventions pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes.

En secteur privé, elle subventionne des travaux d'accessibilité ou d'adaptation de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Les aides de l'ANAH peuvent se cumuler avec d'autres financements qui diffèrent selon le niveau d'autonomie des personnes et l'âge.

La caisse nationale d'assurance vieillesse

La Caisse nationale d'assurance vieillesse, et notamment la CARSAT, intervient auprès des retraités du régime général en légère perte d'autonomie pour une participation au coût des travaux d'adaptation (Voir page 16). Ces aides ne sont donc pas cumulables avec celles qui sont réservées aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie avérée.

Le Département de Meurthe-et-Moselle

Le Département finance des travaux d'adaptation à travers la PCH (Voir page 15) pour les personnes handicapées et à travers l'APA pour les personnes âgées en perte d'autonomie avérée.

Cependant, les plans d'aide APA intervenant prioritairement sur des aides humaines, le financement pour la réalisation de travaux est très limité (Voir page 13).

CONTACTS

ANAH

place des Ducs de Bar
54035 Nancy cedex

03 83 91 40 25

0820 15 15 15

(5 centimes la minute
+ prix d'un appel local)

Fax : 03 83 28 04 23

anah.54@

meurthe-et-moselle.gouv.fr

www.anah.fr

Accueil physique

Lundi, mardi, jeudi

et vendredi :

13h30 à 16h30

Accueil téléphonique

lundi, mardi, jeudi

et vendredi

de 9h à 12h

CARSAT

Voir page 16

STPAPH

Voir page 4

INFO +

Quel que soit le financement, ne pas commencer les travaux avant autorisation.

Autres financements

D'autres financements peuvent être sollicités auprès des caisses de retraites complémentaires, organismes de prévoyance, mutuelles, etc.

BON À SAVOIR

Le crédit d'impôt

www.logement.gouv.fr

Il est ouvert aux personnes âgées et/ou handicapées réalisant des travaux pour rendre leur logement accessible (ainsi qu'à leurs ascendants ou descendants s'ils les logent).

Il concerne tous les contribuables : les personnes non imposables recevront un chèque du Trésor Public du montant de ce crédit d'impôt.

(JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT
D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ)

J'ai besoin d'être accompagné(e) dans mon projet d'adaptation du logement.

Le centre d'amélioration du logement (CAL)

Le CAL est une association mandatée par divers partenaires (conseil départemental, CARSAT et autres caisses de retraite, ANAH, CAF) qui apporte accueil, écoute et information sur les aides et les travaux. Il accompagne la réalisation de projets d'adaptation du logement à travers une assistance technique, sociale, administrative et financière : diagnostics (dégradation, autonomie, énergie), conception du projet, montage des dossiers de demande d'aides classiques à l'amélioration de l'habitat, comprenant généralement une vérification de la recevabilité des demandes en fonction de la réglementation de chaque financeur.

CONTACTS

CAL
12, rue de la Monnaie
BP 315
54006 Nancy cedex
cal@cal54.org
www.cal54.org

03 83 30 80 60
fax : 03 83 30 80 61
Lundi à jeudi : 13h à 17h15
Vendredi : 13h à 16h15

Permanences mensuelles sur le territoire

Mairie de Longwy 1 ^{er} mardi : 10h à 11h30	Mairie de Villerupt 1 ^{er} mardi : 13h30 à 15h
	Mairie de Thil 3 ^e mardi : 13h30 à 15h

(JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT
D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ
OU LOCATAIRE EN PARC HLM)

CONTACTS

MDPH
123, rue Ernest Albert
CS 31 030
54521 Laxou cedex
03 83 97 44 20
Accueil physique et téléphonique
Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi de 9h à 17h
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE
Voir page 10
CAISSES DE RETRAITE
Voir page 16

Les ergothérapeutes

Les ergothérapeutes sont les spécialistes de l'environnement des personnes. A ce titre, ils apportent des conseils techniques et proposent un projet d'adaptation, d'aménagement et de mise en accessibilité de l'environnement. Ils réalisent un diagnostic autonomie, nécessaire pour l'attribution des aides susceptibles d'être accordées. Ils exercent à titre libéral ou au sein de structures : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), centre de réadaptation, réseaux gérontologiques, caisses de retraite principales et complémentaires...

(JE SUIS LOCATAIRE EN PARC HLM)

Pour adapter son logement, il faut solliciter dans un premier temps le bailleur pour réfléchir à des solutions. En fonction des caractéristiques du logement, le bailleur peut proposer la réalisation de travaux d'accessibilité. Dans tous les cas, son autorisation est indispensable pour des aménagements importants tels que la transformation de la baignoire en douche. Un ergothérapeute pourra intervenir pour évaluer les besoins et proposer des solutions.

MON BAILLEUR

Adresse

Téléphone

ENVISAGER UN CHANGEMENT DE LOGEMENT

J'envisage de changer de logement.
Que dois-je faire ?

JE SUIS LOCATAIRE EN PARC HLM

Je contacte les organismes HLM pour savoir quelles sont les offres de logement adapté et quelles démarches faire.

CONTACTS

BATIGÈRE

17, rue de l'Hôtel de ville
54400 Longwy

03 82 44 55 77
Fax : 03 82 44 55 99

www.batigere-nordest.fr

LOGIEST

15, Sente à My - BP 80785
57012 Metz cedex 01

03 87 65 63 11
Fax : 03 87 65 80 52

NÉOLIA LORRAINE

48, rue aux arènes
57000 Metz

03 87 16 98 20

MEURTHE & MOSELLE HABITAT

Résidence Turenne
6, rue Molière - 54400 Longwy

03 82 25 92 00

www.mmhabitat.fr

/ *Vous-cherchez-un-logement*

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE VILLERUPT

50, rue du Maréchal Foch
54190 Villerupt

03 82 89 02 20

www.mairie-villerupt.fr

STPAPH

Voir page 4

SERVICE TERRITORIAL LOGEMENT

Voir page 18

BON À SAVOIR

Après avoir constitué le dossier de demande auprès des organismes HLM, la personne peut contacter le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) qui enregistrera sa demande sur le serveur intranet *Loge Adapt* et informera individuellement les bailleurs concernés sur le profil de logement recherché.

Les abords extérieurs de mon logement m'empêchent d'y accéder facilement.

Que dois-je faire ?

Je contacte la mairie de mon lieu de résidence ou des associations spécialisées dans le handicap (rampes d'accès, trottoirs, transports adaptés...).

CONTACTS

MAIRIE

Voir page 8

ASSOCIATIONS HANDICAP ET APF

Voir pages 44 à 49

BON À SAVOIR

La loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 comporte un volet important relatif à l'accessibilité.

www.mdph.meurthe-et-moselle.fr

Les droits et devoirs du locataire.

Quels sont les organismes ?

CONTACTS

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

48, rue du Sergent Blandan
54000 Nancy

03 83 27 62 72

www.adil54.org

Du lundi au jeudi :
8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Vendredi : 13h30 à 17h30

CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)

18, rue de l'Hôtel de ville
54400 Longwy

03 82 24 25 22

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

17, rue des Vosges
54400 Longwy

03 82 23 79 56

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES QUI CONTRIBUENT À L'AUTONOMIE

Quels équipements et services peuvent m'aider à rester à domicile ?

SUR INTERNET

www.meurthe-et-moselle.fr

INFO +

Sur le métier d'aide à domicile ADEF (emplois familiaux) Espace Jean Monnet Maison de la formation 54810 Longlaville 03 82 25 03 00

Sur le rôle d'employeur (contrat de travail, salaire, formation, recrutement...) FEPEM 50 place Mazelle 57000 Metz 03 59 61 08 10

CONTACTS

STPAPH
Voir page 4

LA MAIRIE DE MON LIEU DE RÉSIDENCE
ou mon CCAS
Voir page 8

Les services d'aide à domicile

Ils soutiennent les personnes dans les tâches de la vie quotidienne, permettant ainsi de préserver ou de restaurer leur autonomie.

Ils interviennent dans les domaines suivants :

- aide à la personne : toilette non médicalisée, aide à l'habillage, aide à la prise des repas, aide à la marche
- aide à l'environnement : courses, ménage, entretien du linge, accompagnement pour des démarches administratives
- aide au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage

Ils sont financièrement à la charge des personnes qui peuvent obtenir selon leur situation une aide des caisses de retraite (en cas de légère perte d'autonomie), ou du Département dans le cadre de l'APA ou de la PCH (en cas de perte d'autonomie avérée ou de handicap irréversible), voire des mutuelles, organismes de prévoyance ou assurances privées.

Les services peuvent être réalisés par :

- Une structure prestataire qui effectue pour le compte de la personne âgée et/ou handicapée certaines démarches (recrutement, fiches de paie, encadrement, formation et remplacement de l'aide à domicile). Le tarif horaire est plus élevé, mais il inclut toutes ces prestations ainsi que la responsabilité d'employeur.
- L'emploi direct d'un salarié à domicile mais qui implique pour la personne âgée et/ou handicapée d'assurer le rôle d'employeur (législation du travail, gestion de la relation employeur-employé).
- Pour faciliter les démarches liées à l'emploi direct d'une aide à domicile, la personne peut recourir à un service mandataire qui permet d'être soutenu dans son rôle d'employeur.

Les autres services

D'autres services concourent au soutien à domicile : services de petits dépannages, portage de repas, réseau de télé assistance, service de transport adapté...

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Les SAVS proposent un accompagnement adapté dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale (compétence du conseil départemental).

Pour bénéficier de ces services, il est nécessaire de constituer une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées et d'obtenir une orientation prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

INFO +

Accord MDPH obligatoire

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Il proposent un accompagnement à la vie sociale et dans les soins (compétence du conseil départemental).

Pour bénéficier de ces services, il faut constituer une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées et obtenir une orientation prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

CONTACTS

SAVS APF

125, rue Mac Mahon
54000 Nancy

03 83 32 23 74

SAVS AEIM

2-3, rue du Luxembourg
Bâtiment Les Milans
BP 303
54500 Vandœuvre-les-Nancy

03 83 55 69 25

SAVS ESPOIR 54

5, avenue Hippolyte d'Huart
54400 Longwy

03 82 44 69 80

RAPH54

Réseau
d'accompagnement
des personnes
handicapées
vieillissantes de plus
de 55 ans
1, rue du Vivarais
54500 Vandœuvre-les-Nancy

03 55 68 70 31

MDPH

Voir page 21

MAISON DU PRÉ ST-CHARLES AEIM

21, rue de la Meuse
54860 Haucourt-Moulaine

03 82 25 88 93

ÊTRE AIDÉ OU AIDANT, QUELS SOUTIENS ?

Un proche me soutient au quotidien : c'est un aidant.
Qui peut nous accompagner et nous écouter ?

Les aidants familiaux occupent une place importante dans l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Ce sont des proches de ces personnes auxquelles ils apportent une aide au quotidien : un soutien dans les actes de la vie de tous les jours, un soutien moral et psychologique, ou toute forme d'accompagnement visant l'intégration et la participation à la vie sociale. Afin de les accompagner dans la prise en charge de leur(s) proche(s), les aidants peuvent bénéficier d'un soutien individuel ou collectif.

VOLET INDIVIDUEL

Les soutiens individualisés

Le STPAPH joue un rôle d'information, de soutien et d'orientation des aidants. Des mesures telles que l'attribution de l'APA et la PCH par le conseil départemental contribuent indirectement à soutenir les aidants en finançant l'intervention de services à domicile, le dédommagement familial (PCH), l'accueil temporaire (APA). Les caisses de retraites complémentaires peuvent également apporter une aide.

BON À SAVOIR

L'équipe spécialisée Alzheimer

Elle propose, sur prescription médicale, un accompagnement à domicile en faveur des malades Alzheimer ou apparentés ainsi que pour leur aidant familial, à travers des prestations visant à améliorer la qualité de vie à domicile de la personne et de son aidant dans le cadre d'une thérapie non médicamenteuse. Des séances individuelles sont réalisées au domicile tant au niveau de la personne malade que de l'aidant par une équipe composée d'un(e) ergothérapeute, d'un(e) assistant(e) de soins en gérontologie et d'un(e) infirmier(e) coordinateur(trice).

CONTACTS

STPAPH

Voir page 4

EQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

Zone de la paix
rue de Knutange
57440 Algrange

03 82 91 07 56
03 82 55 55 65
06 12 29 13 21

Fax : 03 82 88 39 67

VOLET COLLECTIF

Les groupes de parole

Les groupes de parole permettent aux personnes confrontées à une situation identique de se retrouver autour de leurs préoccupations. Ils sont animés par un spécialiste. Ils peuvent s'adresser exclusivement aux aidants familiaux mais également aux personnes aidées.

Le groupe de parole Orchidée

Le programme Orchidée est un réseau de groupes de parole à l'attention de toute personne s'occupant d'un proche en perte d'autonomie, à domicile ou en institution.

Le groupe de parole, animé par un psychologue du conseil départemental, se réunit une fois par mois à la Maison du Département de Longwy. Il permet d'échanger notamment durant les périodes difficiles, de faciliter l'adaptation à l'évolution de la maladie ou de la perte d'autonomie de la personne accompagnée et d'aider à lutter contre l'épuisement, la démobilité, le sentiment de culpabilité. C'est également l'occasion d'être informé (aides à domicile, accueil de jour, aides techniques...).

Le groupe de parole sclérose en plaques

Il réunit deux fois par mois (2^e et 4^e samedi) sur le Pays Haut les personnes et leurs accompagnants. Il est coanimé par son fondateur correspondant local et une psychologue clinicienne.

Les cycles d'information

Ils sont organisés ponctuellement à l'initiative d'institutions (Département, caisses de retraite principale et complémentaire, associations) dans différents domaines : Orchidée +, Parkinson, ADAPAH, ANGDM...

CONTACTS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction PAPH

48, esplanade

Jacques-Baudot CO 900 19
54035 Nancy cedex

03 83 94 58 86

LIGUE FRANÇAISE SCLÉROSE EN PLAQUES (LFSEP)

8, rue de la croix de Mission
54400 Longwy

03 82 24 31 36

STPAPH

Voir page 4

Je suis aidé(e) par un proche.

Quels sont
les lieux pour
nous ressourcer,
mon aidant
et moi ?

L'accueil temporaire, qui s'adresse aux personnes handicapées de tous âges et aux personnes âgées, est un accueil organisé pour une durée limitée (à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement). Il est également à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Ce mode d'accueil est organisé au sein de certains établissements d'hébergement du territoire (voir page 37 et carte page 39).

L'accueil de jour

L'accueil de jour permet à la personne aidée d'être accueillie une ou plusieurs journées par semaine, voire pour des demi-journées, et de profiter des services et activités de la structure.

L'hébergement temporaire

C'est une formule d'accueil avec hébergement limité dans le temps (3 mois par an en discontinu).

Pour la personne handicapée et/ou âgée, il permet de :

- développer ou maintenir les acquis et l'autonomie,
- faciliter ou préserver son intégration sociale,
- continuer à être entourée malgré l'absence de ses proches,
- découvrir ces lieux de vie et bénéficier d'un accompagnement de qualité en l'absence de l'aidant.

Pour l'aidant, il permet de :

- apporter un soutien,
- prendre soin de soi et de s'absenter quelque temps,
- organiser une réponse adaptée à une situation d'urgence comme l'hospitalisation de l'aidant.

INFO +

Il est difficile de trouver
une place en urgence :
il est important d'anticiper
au mieux ce besoin
d'aide en amont.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH
Voir page 4

CAISSES DE RETRAITE
Voir page 16

MDPH
Voir page 21

Les personnes en situation de handicap doivent demander une orientation à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en s'adressant à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour pouvoir accéder à un établissement spécialisé. Une fois la décision prise par la commission d'accorder des jours d'accueil temporaire, la personne peut s'adresser à tout établissement proposant le type d'accueil désigné par la CDAPH.

Les personnes âgées peuvent accéder directement à des places d'accueil temporaire si elles n'ont pas besoin d'aides financières. Des soutiens financiers peuvent être apportés par le Département (pour les personnes en situation de perte d'autonomie avérée dans le cadre du dispositif APA), ou par leurs caisses de retraite principale et complémentaire pour les personnes en légère perte d'autonomie.

LES FORMULES ALTERNATIVES

ENTRE LE DOMICILE ET LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

**Entre vivre
à domicile et
vivre en structure
d'hébergement.**
Quelles sont
les formules
alternatives ?

CONTACTS

STPAPH
Voir page 4

SUR INTERNET

www.uriopss-lorraine.asso.fr
www.univ-lorraine.fr



Si le logement ou la maison traditionnels ne répondent plus aux besoins ou souhaits de la personne, en termes de confort, de sécurité ou en raison d'un sentiment d'isolement, il existe une alternative entre le domicile et les établissements d'hébergement.

Ce type de formule offre un lieu de vie aménagé qui permet de se sentir plus en sécurité avec des espaces communs pour être moins seul et participer à des activités collectives.

Le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) et les gestionnaires des résidences peuvent renseigner et orienter vers la formule correspondant au profil et au projet de vie des personnes.

D'autres modèles d'habitat alternatif tels que la colocation intergénérationnelle existent. Ces modes d'habitat partagés pourraient être pensés et développés sur le territoire de Longwy sous réserve qu'ils répondent aux souhaits profonds des personnes. Le Département et acteurs locaux sont à disposition pour réfléchir à toute initiative explorant de nouvelles formes d'habitat innovant.

L'URIOPSS et l'université de Lorraine se sont également engagés dans des réflexions visant à imaginer de nouveaux lieux de vie dans le cadre du dispositif Santé, autonomie, Innovation en Lorraine (SAILOR).

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE VIEILLISSEMENT

CONTACTS

**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Direction PAPH
Accueil familial
48, esplanade
Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 Nancy cedex
03 83 94 58 86
elambert@departement54.fr
sgallieghumbert@
departement54.fr

PRÉSENCE HABITAT AMLI
8, rue Saint-Louis
54400 Longwy
03 82 23 21 21
estelle.bly@batigere.fr

RÉSIDENCE BELLEVUE
17, ter rue de Boismont
54400 Longwy
03 82 25 98 90
esaph54-longwy@orange.fr

L'accueil familial

Ce dispositif permet d'être accueilli chez un accueillant familial agréé par le président du conseil départemental.

Ce mode d'accueil permet contre rémunération de partager une vie familiale et conviviale sécurisante. Ce mode d'accueil est réglementé par le code de l'action sociale des familles. Trois familles d'accueil exercent sur le territoire de Longwy (Herserange, Longuyon, Tiercelet).

La pension de famille

Cette résidence, composée de 22 logements meublés et équipés, du studio au T2, propose 25 places en logement autonome à des personnes particulièrement fragilisées, avec un soutien et un accompagnement social adaptés. Douze logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La résidence pour personnes handicapées

Il s'agit d'un immeuble HLM regroupant 25 logements de type F1 gérés par l'association familiale d'aide et de soutien aux travailleurs handicapés mentaux (AFAST).

Destinée aux personnes handicapées déficientes intellectuelles, elle propose un service coordonné d'aide et d'accompagnement pour le soutien à domicile (ESAPH : entretien et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile).

L'AFAST propose aussi des unités de logements groupés dans un contexte d'habitation ordinaire à Herserange (11 logements T1 et T2), auquel est rattaché un service d'aide et d'accompagnement à domicile, avec des interventions en soirée la semaine, et en journée le samedi.

(JE SUIS ÂGÉ(E) DE PLUS DE 60 ANS)

Les villages seniors

Un exemple sur la commune de Haucourt-Moulaine

La commune a construit un village seniors, au lotissement Le Crouy, en partenariat avec la société Logi Est (opérateur social du projet immobilier) pour répondre à un besoin de logement mieux adapté au vieillissement. Ce village seniors regroupe 27 pavillons locatifs à coût modéré de type F2 à F4. Les logements présentent tout le confort et l'équipement nécessaires à des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite. Ils garantissent également des économies d'énergie significatives grâce aux matériaux de construction de type basse consommation.

Ouvert sur l'extérieur, ce village bénéficie d'une salle commune pour les diverses rencontres intergénérationnelles et animations ainsi que d'une maison de services regroupant boulangerie et professionnels de santé.

Les logements foyers

Le logement foyer est une résidence pour personnes âgées autonomes composée de logements privatifs groupés et de locaux communs, ainsi que de services collectifs qui varient d'une structure à l'autre. Il s'adresse aux personnes en capacité de vivre seules, mais qui souhaitent être entourées, sécurisées et aidées.

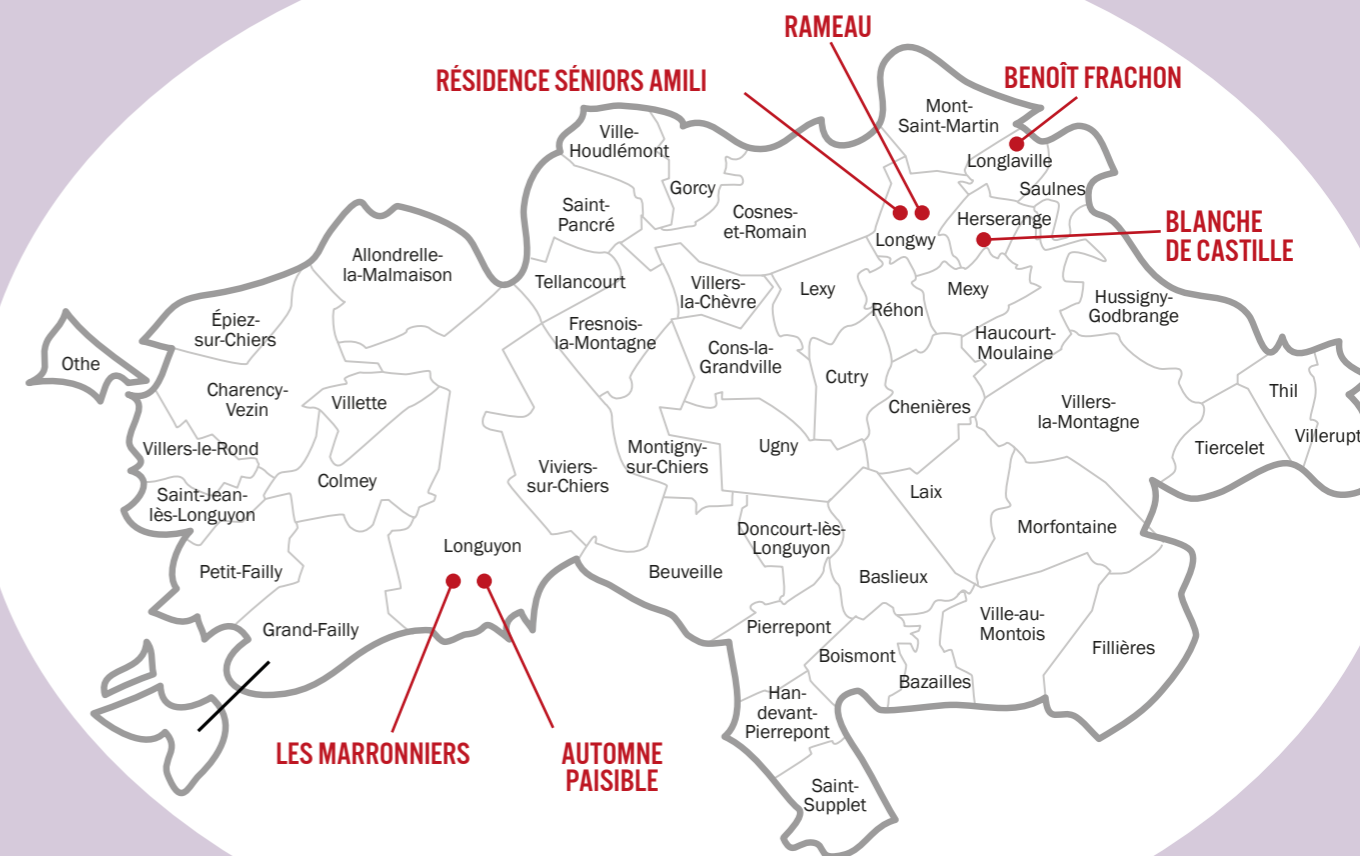
Le résident paie une redevance mensuelle dont le montant est fixé par l'organisme gestionnaire. Cette redevance se compose du loyer, des charges fixes électricité et chauffage, du salaire du personnel.

Le résident peut bénéficier de l'allocation logement ou de l'APL. La redevance d'occupation varie de 400 € à 650 € mensuels hors allocation logement ou APL.

CONTACTS

Mairie de HAUCOURT-MOULAIN

1, rue Pasteur
54560 Haucourt-Moulaine
03 82 24 30 41



CONTACTS

BLANCHE DE CASTILLE

rue de Lorraine
54400 Herserange

03 82 24 46 24

Inscription
03 82 26 06 26

BENOÎT FRACHON

7, rue du Moulin
54810 Longlaville

03 82 24 60 98

Inscription
03 82 24 50 96

AUTOMNE PAISIBLE

22, avenue
O'Gorman
54260 Longuyon

03 82 26 55 14

Inscription
03 82 44 55 10

LES MARRONNIERS

rue Nouvelle
54260 Longuyon

03 82 39 46 03

Inscription
03 82 44 55 10

RAMEAU (EPGML)

1, rue Stanislas
54400 Longwy

03 82 25 01 11

Inscription
03 82 25 06 06

RÉSIDENCE SÉNIORS AMLI

50, avenue
du 8 Mai 1945
54400 Longwy

03 82 23 64 17

Inscription
Batigère, page 22

VIVRE EN STRUCTURE

D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

L'hébergement collectif pour les plus de 60 ans

Un EHPAD peut-il me convenir ?

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

(anciennement maison de retraite)

Il accueille des personnes âgées aux profils différents auxquelles il apporte divers services : hébergement collectif, logement en chambre individuelle, repas, entretien de la chambre et du linge, animation, sorties organisées...

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie où les personnes disposent d'un accompagnement dans l'aide et les soins, ce qui contribue à la qualité de vie, la convivialité et rompt la solitude.

Il s'adapte à l'évolution de la perte d'autonomie de ses résidents et facilite le maintien d'une vie sociale et personnelle.

Certains EHPAD disposent :

- d'unités de soins de longue durée (USLD) qui s'adressent aux personnes en perte d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante,
- d'unités adaptées pour les personnes présentant des troubles cognitifs, d'orientation afin de leur apporter un accompagnement spécifique.

SUR INTERNET

Guides et plaquettes www.meurthe-et-moselle.fr, rubrique Personnes Agées

- Vivre en maison de retraite.
- Liste et tarification des EHPAD et des Unités de soins de longue durée (USLD).
- Aide sociale à l'hébergement en EHPAD ou unité de soins longue durée.
- Choisir son établissement d'hébergement (CODERPA)

Combien ça coûte ?

Le prix journalier ou mensuel varie d'un établissement à l'autre. Le tarif à la charge du résident (déduction faite de l'APA en établissement et du forfait soins) varie entre 58 et 69 € par jour (soit 2 100 € mensuels environ) pour les structures habilitées aide sociale, hors allocation logement ou APL.

En fonction des ressources, une aide au logement peut être versée par la CAF.

CONTACTS

CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES

0810 25 54 10

www.caf.fr

SUR INTERNET

Information, orientation et accompagnement des personnes âgées et de leurs proches

www.pour-les-personnes-agees-gouv.fr

Si mes ressources ne me permettent pas de financer l'hébergement.

Quelles sont les solutions ?

Lorsque la personne ou les membres de sa famille (conjoint, enfants, petits enfants, gendre et belle-fille) se trouvent dans l'impossibilité de payer, l'aide sociale à l'hébergement peut être mobilisée. Cette aide permet aux personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes d'assurer le règlement des frais d'hébergement dans un établissement d'accueil habilité à l'aide sociale.

BON À SAVOIR

L'aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH est une aide qui intervient en dernier recours après la solidarité familiale. Son montant est variable selon les ressources de la personne et les capacités de financement des obligés alimentaires. Elle est récupérable sur succession. La participation des obligés alimentaires est déductible de l'impôt sur le revenu.

Quelles sont les démarches pour m'inscrire en EHPAD ?

La personne sollicitant une entrée en EHPAD doit remplir un imprimé unique de demande et l'adresser aux établissements de son choix. Ce dossier de préinscription permet d'enregistrer la demande sur une liste d'attente.

SUR INTERNET

- Dossier demande EHPAD : www.meurthe-et-moselle.fr
- Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne : www.fehap.fr

CONTACTS

STPAPH

Voir page 4

CCAS

Voir page 10

Quelles sont les structures habilitées à l'aide sociale ?

Les structures habilitées à l'aide sociale sont celles dont les tarifs sont fixés par le Département.

Structures publiques à but non lucratif :

- EHPAD Saint-Louis à Longwy
- EHPAD Louis Quinquet à Longuyon

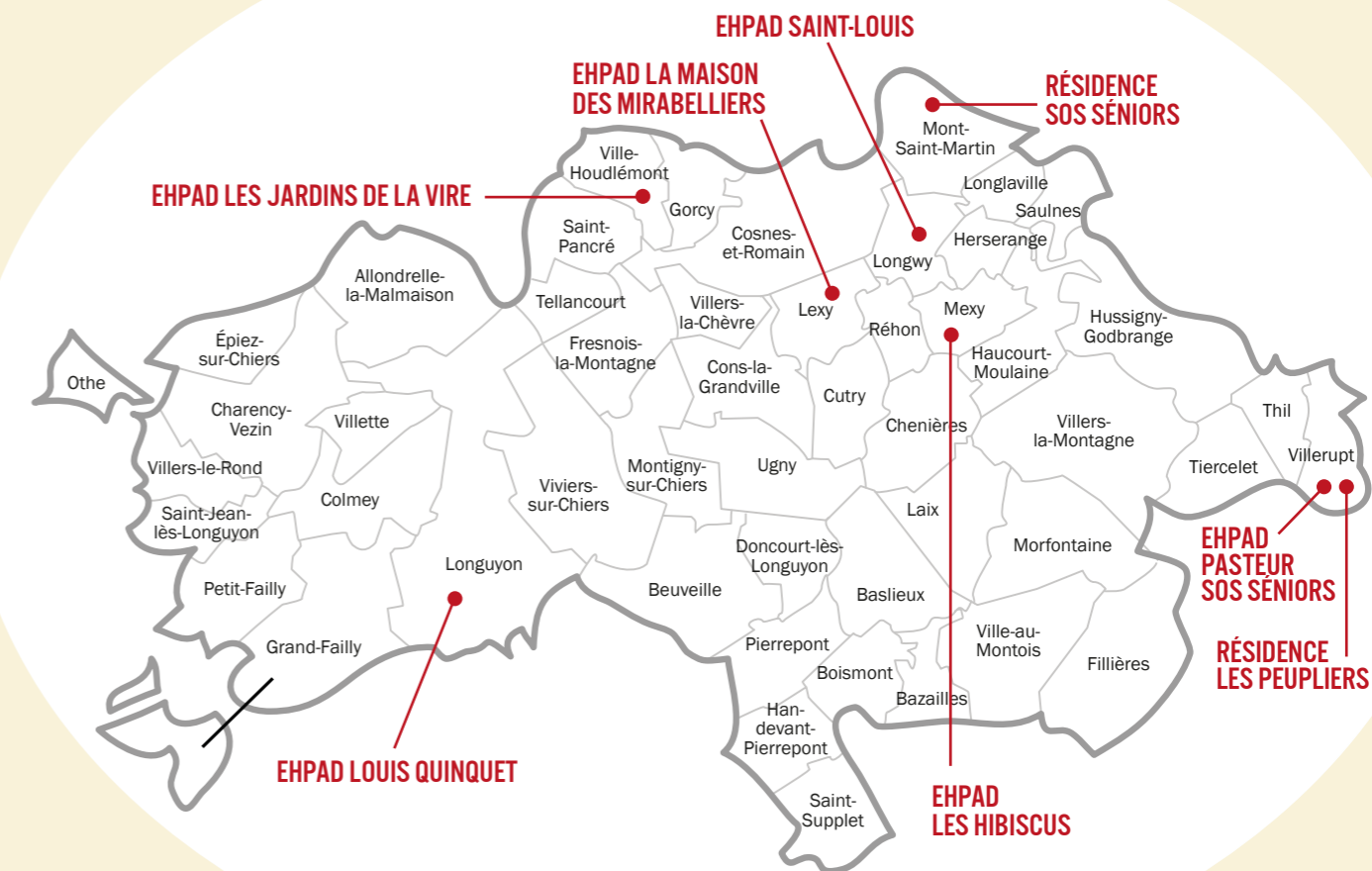
Structures privées à but non lucratif :

- Résidence SOS Séniors à Mont-Saint-Martin
- EHPAD Pasteur et Résidence Les peupliers (EHPAD et USLD) à Villerupt
- EHPAD La maison des mirabelliers à Lexy

Quelles sont les structures à tarif libre non habilitées à l'aide sociale ?

Les structures à tarifs libres ne sont pas habilitées à l'aide sociale : elles fixent elles-mêmes leurs tarifs.

- EHPAD Les Hibiscus à Mexy
- EHPAD Les jardins de la Vire à Ville-Houdlemont



CONTACTS

EHPAD SAINT-LOUIS

2, rue Saint-Louis
54400 Longwy

03 82 24 35 77

EHPAD LOUIS QUINQUET

29, rue Louis Quinquet
54262 Longuyon cedex

03 82 26 51 11

RÉSIDENCE SOS SÉNIORS

103, rue de la Bannie
54350 Mont-Saint-Martin

03 82 44 73 61

EHPAD PASTEUR SOS SÉNIORS

15, rue Saint Just
54190 Villerupt

03 82 26 32 80

RÉSIDENCE LES PEUPLIERS

Avenue du 11 Nov. 1918
54190 Villerupt

03 82 89 04 37

EHPAD LA MAISON DES MIRABELLIERS

Rue du Commandant Spicq
54720 Lexy

03 82 23 01 40

EHPAD LES HIBISCUS

2, rue Sauci Fossé
54135 Mexy

03 82 25 85 67

Fax : 03 82 39 57 45

EHPAD LES JARDINS DE LA VIRE

2, bis rue du 22 août 1944
54730 Ville-Houdlemont

03 82 25 20 50

L'HÉBERGEMENT COLLECTIF POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans quel type de structures ?

Les personnes handicapées peuvent être accueillies de manière régulière ou permanente dans plusieurs types d'établissements, selon leur profil et projet de vie :

- l'accueil de jour : du lundi au vendredi sans hébergement,
- l'accueil de semaine : avec hébergement du lundi au vendredi,
- l'accueil permanent : du lundi au dimanche.

Le foyer d'accueil spécialisé (FAS) à Haucourt-Moulaine

Le **FO Maison du Pré Saint-Charles (AEIM)** accueille les personnes adultes handicapées, relativement autonomes pour les actes essentiels de la vie, qui ne peuvent pas exercer d'activité à caractère professionnel.

➤ *Compétence du conseil départemental.*

Deux foyers d'hébergement ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail)

Le **Résidence du Pré Saint-Charles (AEIM)** et le **foyer AEIM**, anciennement centres d'aide par le travail (CAT) accueillent les personnes adultes handicapées après leur journée de travail.

➤ *Compétence du conseil départemental.*

La maison d'accueil spécialisé (MAS) de l'ALAGH

Le **MAS ALAGH** accueille des personnes adultes handicapées dont la dépendance ne leur permet pas d'avoir une activité à caractère professionnel, et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

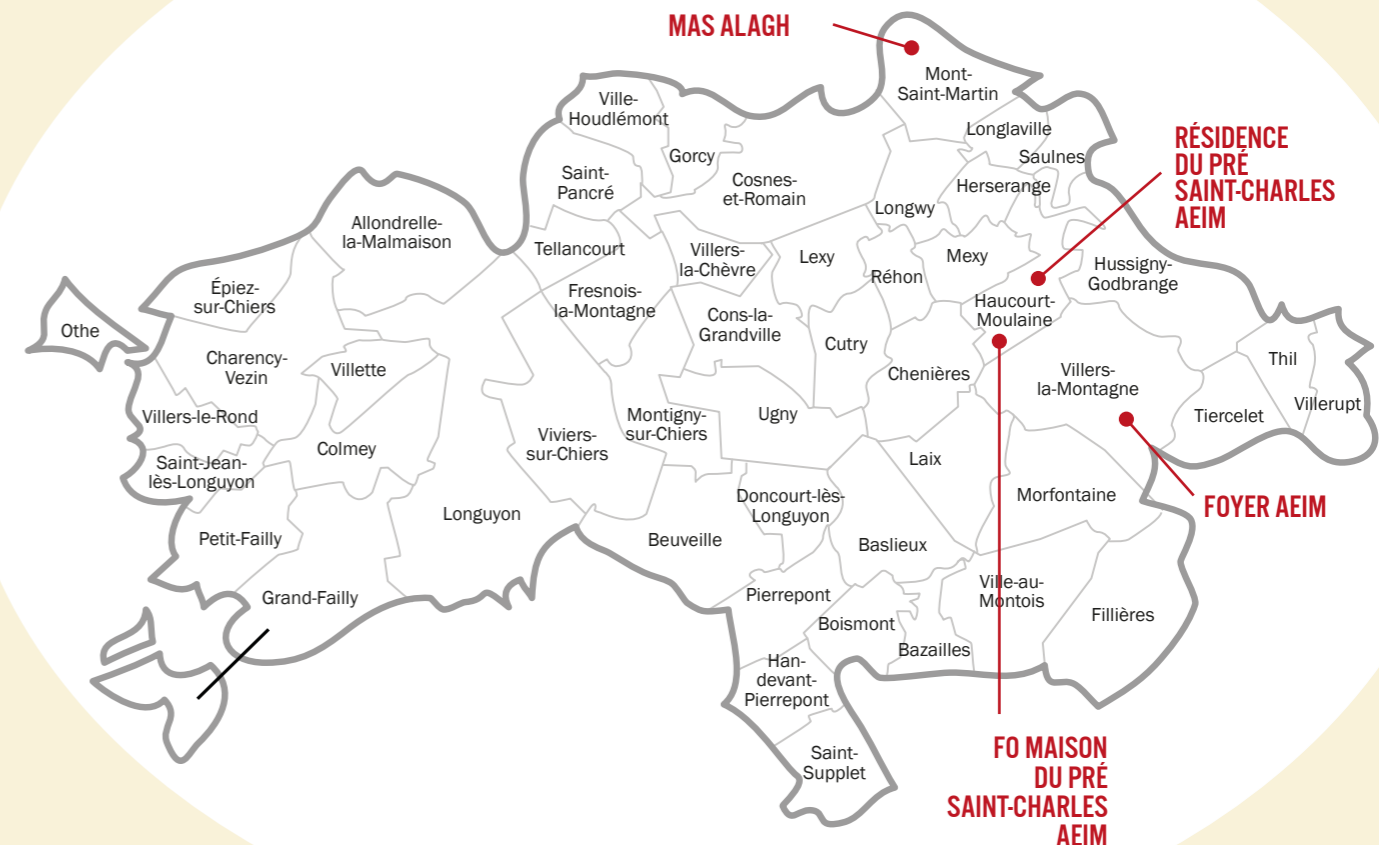
➤ *Compétence Agence Régionale de la Santé.*

INFO +

Pour accéder à ces établissements, il faut constituer une demande auprès de la MDPH et obtenir une orientation prononcée par la CDAPH.

CONTACTS

MDPH
Voir page 21



INFO +

Possibilité de prise en charge financière des frais d'hébergement ou d'accompagnement dans les établissements habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

CONTACTS

FO MAISON DU PRÉ SAINT-CHARLES AEIM

21, rue de la Meuse
54860 Haucourt-Moulaine

03 82 25 88 93

Internat complet et accueil de jour.

RÉSIDENCE DU PRÉ SAINT-CHARLES AEIM

21, Rue de la Meuse
54860 Haucourt-Moulaine

03 82 25 25 40

FOYER AEIM
ZI BP 15
54920 Villers-la-Montagne

03 82 44 02 67

MAS ALAGH

4, rue de la Bannie
54350 Mont-Saint-Martin

03 82 24 00 00
Internat complet, internat semaine, accueil de jour et temporaire.

LES PROJETS EN COURS

SUR LE TERRITOIRE

CONTACTS

MAIRIE DE HAUCOURT-MOULAINE

1, rue Pasteur
54560 Haucourt-Moulaine
03 82 24 30 41

AMDPH

Pôle européen
de développement
54810 Longlaville
03 82 24 41 52

ALAGH

101, rue de la Bannie
54350 Mont-Saint-Martin
03 82 24 00 00

Des logements adaptés à Haucourt Saint-Charles

Comme pour le village seniors Le Crouy, la commune de Haucourt-Moulaine, en partenariat avec la société Logi Est, l'AFASST et l'ESAPH, va développer en 2017 un projet de construction de 17 pavillons sur le quartier de Saint-Charles.

Ces logements, qui seront loués à des personnes âgées et handicapées vieillissantes, présenteront le même niveau de confort et de qualité que ceux construits à Haucourt-centre.

Un habitat partagé à Longwy

L'association de maintien à domicile (AMDPH) du Pays-Haut gère un service d'aide à domicile agréé.

Depuis 2014, l'association travaille avec le secteur hospitalier de la psychiatrie de Mont-Saint-Martin sur un projet d'habitat partagé pour des personnes ayant un handicap d'origine psychique.

2 à 3 personnes souhaitant rompre leur isolement, s'entraider et bénéficier d'un accompagnement de professionnels pourront cohabiter dans des logements traditionnels loués par l'association au cœur de la cité.

Un appartement Apprentissage à la vie autonome à Mont-Saint-Martin

L'association lorraine d'aide aux grands handicapés (ALAGH) développe un projet d'appartement permettant aux résidents de la Maison d'accueil spécialisée (MAS) d'apprendre à vivre seul, tout en leur garantissant un parcours sécurisé.

Encadré par toute l'équipe de la MAS, le logement adapté a volontairement été aménagé à l'écart des autres lieux de vie de l'établissement.

La démarche a pour objectif de préparer les personnes à concevoir un accompagnement qui ne soit pas fondé sur le *tout institutionnel*.

CONTACTS

MAIRIE DE MEXY

Rue Jules ferry
54135 Mexy

03 82 24 28 22

MAIRIE DE VILLERUPT

5, avenue Albert Lebrun
54190 Villerupt

03 82 89 33 11

Des logements seniors à Mexy

Au lieu dit *Sauci Fossé*, à proximité de l'EHPAD Les Hibiscus, une dizaine de parcelles sont prévues pour la construction de logements réservés aux seniors. Les démarches sont en cours et le projet prendra forme d'ici 2017.

Une résidence accompagnée à Villerupt

Concept innovant, la résidence accompagnée (RA) a été identifiée comme une réponse alternative entre la vie à domicile et l'hébergement en structure.

Située à Villerupt (ancienne Ecole Voltaire), et portée par le Conseil Départemental en partenariat avec Meurthe&Moselle Habitat, la CARSAT, le CAP'S et les communes de Villerupt et Thil, elle sera composée de 18 logements sociaux (T2 et T3) avec jardinets adaptés aux problématiques du vieillissement et du handicap, et d'une salle commune réservée aux activités et animations : un modèle de vivre ensemble dans un habitat permettant de préserver l'autonomie, dans un cadre socialisant et sécurisant.

Les autres projets d'EHPAD sur le territoire

Suite aux décisions d'autorisations de création de deux établissements prises conjointement par le Président du conseil départemental et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, deux EHPAD sur les communes de Villerupt et de Hussigny verront le jour.

A Hussigny, le projet porté par l'association ADEF Résidences prévoit la création pour fin 2017 de 75 places supplémentaires (dont 2 en accueil temporaire et 13 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer).

A Villerupt, l'ouverture d'un nouvel EHPAD géré par le groupe SOS Seniors est prévu en 2018.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accueil des personnes, l'EHPAD La Résidence à Mont Saint Martin a construit un nouvel ensemble de 80 lits avec une unité Alzheimer.

LES ACTEURS SOCIO-CULTURELS

DU TERRITOIRE

CONTACTS

CODERPA

www.meurthe-et-moselle.fr
Rubrique Personnes âgées
- CODERPA

UNION LOCALE DES RETRAITÉS CFDT

Espace Jean Monet
Maison de la Formation
CS 61428 - Longlaville
54400 Longwy

07 71 06 69 23

COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES DU PAYS-HAUT (CARPA)

06 66 56 95 07
bernardklein35@free.fr

UNION LOCALE CGT

Espace Jean Monet
Maison de la Formation
CS 61428 - Longlaville
54400 Longwy

03 82 24 30 48
Fax : 03 82 25 17 69

Le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)

Instance consultative, composée de représentants de 18 associations et syndicats de retraités.

Le CODERPA est un espace de dialogue, d'information et de proposition dont le but est de faire évoluer la réflexion et d'aider à préserver les droits des citoyens.

Il joue le rôle d'observatoire départemental auprès de l'assemblée départementale pour les questions concernant les retraités et les personnes âgées.

Vous pouvez faire appel au CODERPA soit directement, soit par l'intermédiaire de votre syndicat ou de votre association.

Le collectif handicap 54

Instance informelle et sans statut particulier (ce n'est pas une association), il regroupe une trentaine d'associations traitant de différents types de situation de handicap en Meurthe-et-Moselle.

Sa principale mission est d'organiser la représentation associative dans les différentes instances décisionnelles ou consultatives liées au handicap.

Associations disposant d'antennes ou de correspondants sur le territoire : AEIM-ALAGH, APF, ESPOIR 54, AFTC, Vivre avec l'autisme, FNATH, ESAPH.

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Suite à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement votée en décembre 2015, le CODERPA et le Collectif handicap vont œuvrer ensemble au sein d'une nouvelle instance de coordination : le CDCA.

CONTACTS

COLLECTIF POLYHANDICAP LORRAINE

24, rue du pré de Villers
54440 Herserange

03 82 24 21 00

polyhandicaplorraine.
blogspot.fr
fernand.tiberi@orange.fr

SEMITUL/TGL

Le Pulventeux
54400 Longwy Haut

03 82 24 11 13

Agence commerciale TGL
Place Salvador Allende
54400 Lognwy Haut

COMMUNE DE RÉSIDENCE

Voir page 10

Le collectif polyhandicap Lorraine

Il regroupe des familles, des professionnels, des représentants d'associations, d'établissements et d'autres organismes.

Il accompagne les projets qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes polyhandicapées, quel que soit leur âge. Il organise des lieux d'échanges entre établissements lorrains et accompagne les familles.

SUR INTERNET

www.mdph.meurthe-et-moselle.fr

Les services de transport adapté

L'accès au transport est fondamental pour couvrir les besoins essentiels de la vie quotidienne (travail, courses, consultation médicale) ainsi que l'activité sociale et culturelle. Pour les personnes à mobilité réduite qui, momentanément ou durablement, ne peuvent utiliser ni un véhicule personnel ni les transports en commun, différentes initiatives ont été développées sur le territoire.

Le SITRAL organise un service de transport adapté (STA) géré par la SEMITUL/TGL. En fonction des situations personnelles, des justificatifs sont demandés pour l'utilisation du service. Le tarif pratiqué est celui des transports en commun du SITRAL.

Certaines communes ont mis en place un service de transport adapté réservé aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement, s'adresser à sa commune de résidence.

	SPÉCIFICITÉS	Représentants des personnes	Accès aux droits spécifiques	Animation et création de lien social
AEIM-ADAPEI54 Adultes enfants inadaptés mentaux avec l'appui de l'union nationale (UNAPEI)	Faire avancer les droits des personnes porteuses d'un handicap intellectuel. Accompagnement, écoute et accueil des personnes déficientes et de leurs familles.			✓
AFTC Lorraine Association des Familles de Traumatés crâniens et Cérébro-lésés	Défense des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatismes crâniens et des familles Expertise, orientation, écoute active et construction du projet.	✓	✓	✓
ALAGH Association Lorraine d'Aide aux Grands Handicapés	Accompagnement des personnes handicapées moteur avec restriction conséquente de l'autonomie. Développement et gestion de structures.			✓
Mission développement numérique	Animation et sensibilisation à l'utilisation des outils numérique, ordinateur et internet.			✓
ARPA	Activités culturelles et de loisirs, rencontres conviviales pour les personnes âgées.			✓
APF Association des Paralysés de France	Mouvement de défense et de représentation des personnes déficientes moteur ou polyhandicapées et de leurs familles.	✓	✓	✓
Association Valentin Haüy	Amélioration de la vie quotidienne, sociale et professionnelle des déficients visuels.	✓		
ATED PH Autisme et troubles envahissants du développement	Apporte une aide et un soutien aux personnes atteintes d'autisme ou de troubles envahissants du développement et à leur entourage. Informe et favorise la solidarité entre les personnes concernées. Accompagne les aidants.	✓	✓	✓

RÉFÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE COURRIEL
François Mathey	21, rue de la Meuse 54860 Haucourt	06 17 21 66 83
Josette Bury, présidente régionale Mahmoud Sodki, directeur régional	Rue des Aulnes Tour panoramique 54320 Maxéville	03 83 54 38 96 aftc.lorraine@gmail.com aftc.lorraine.org
José Salas	101, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin	03 82 24 00 00 msm@alagh.org www.alagh.fr
Pierre-Jean Damotte	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle - DIRAT 48, esplanade Jacque-Baudot CO 900 19 54035 Nancy cedex	03 83 94 53 43 pjdamoto@ departement54.fr
	Contactez votre commune de résidence	
Fernand Tiberi	40, rue Pasteur 54400 Longwy	03 82 25 33 43 03 82 24 21 00 fernand.tiberi@orange.fr
Nadine de Sorzi	8D, rue du Languedoc 54400 Longwy	03 82 23 77 40
Mohamed Sahraoui	18, rue de l'Hotel de ville 54400 Longwy	06 59 34 59 69 atedph@yahoo.fr

	SPÉCIFICITÉS	Représentants des personnes	Accès aux droits spécifiques	Animation et création de lien social
Bénévoles du temps partagé	Visites de bénévoles auprès de personnes âgées ou en situation de handicap.			✓
Bénévoles en EHPAD Union locale de la Croix Rouge de Longwy - Longuyon	Visites de bénévoles auprès de personnes isolées vivant en EHPAD ou logements foyers.			✓
Donneurs de voix Bibliothèque sonore du bassin de Longwy	Prêt gratuit de livres pour personnes malvoyantes ou handicapées.			✓
Espoir 54 MAPH-PSY	Accompagnement et soutien des personnes en situation de handicap psychique. Lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges (le GEM).	✓	✓	✓
Faïence Psy	Activités culturelles et de loisir, rencontres conviviales.			✓
FNATH Fédération des accidentés de la vie	Défense des droits des accidentés de la vie (accidents ou conditions de travail, accidents domestiques ou de loisirs...).		✓	
France Parkinson	Soutien, accueil et assistance des malades et des aidants. Information et sensibilisation sur la maladie, les traitements, les aides et la recherche.	✓	✓	✓
GEM Le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) de la MAPH-PSY	Espace d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité pour les adultes malades psychiques.			✓
Handi-chiens	Éducation des chiens d'assistance aux personnes handicapées.			✓

RÉFÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE COURRIEL
Élodie Scolaro	13, rue du Banquillon 54430 Heumont	lesbenevolesdutempspartage@gmail.com
Marie-Thérèse Henrion	24, rue du colonel Merlin 54400 Longwy	03 82 24 49 72 03 82 23 66 91 mthenrion@wanadoo.fr
Jacques Paris	BP 40008 54401 Longwy cedex	03 82 23 52 49 jacquesparis@wanadoo.fr
Agathe Boniface	5, avenue Hippolyte d'Huart 54400 Longwy	03 82 44 69 80 maph-sy@espoir54.org
Mireille Durante	4, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin	06 17 35 38 66 mireille.durante@orange.fr
Jean-Pierre Dlim section Longwy Georges Sercecchi section Villerupt	Maison de la formation Section 14 54810 Longlaville	03 82 89 56 28 fnath.longwy@orange.fr
Guy Pandaries	1, bis rue d'Aquitaine 54 400 Cosnes-et-Romain	guy.pandaries41@orange.fr 03 82 23 28 97
	5, avenue Hippolyte d'Huart 54400 Longwy	03 82 44 69 80 gem.lerelaisdelavie@espoir54.org
Martine Richard	14, rue Rouvion 54800 Hatrize	06 26 18 61 51 martinerichard54800@gmail.com

	SPÉCIFICITÉS	Représentants des personnes	Accès aux droits spécifiques	Animation et création de lien social
Hôtel-Dieu accompagnement	Soutien aux personnes et à leurs familles.			✓
ILCG Instance Locale de coordination géronologique	Conduit des actions diversifiées d'animation, d'information, de sensibilisation répondant aux préoccupations des personnes âgées.			✓
LFSEP Ligue française contre la sclérose en plaques	Soutien des personnes atteintes et de l'entourage. Information claire et synthétique sur la maladie. Contribution à la recherche.		✓	✓
Musique vivante en institutions	Propose une offre culturelle collective, riche et adaptée aux résidents (rendez-vous musicaux, heures de chant) Propose des actions centrées sur l'individu et des préoccupations plus relationnelles (prestations individualisées, formation du personnel).			✓
Pour un sourire handicap	Animation ponctuelle auprès des résidents de la Maison d'accueil spécialisée de Mont-Saint-Martin (ALAGH).			✓
TGV 54 Triathlon GrandVillerupt	Accompagnement des personnes handicapées dans la pratique du triathlon			
Vivre avec l'autisme en Meurthe-et-Moselle du Pays Haut	Propose une aide immédiate aux familles Développe des services dédiés aux enfants et adolescents autistes .		✓	✓

RÉFÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE COURRIEL
Laurence Schlienger	4, rue Alfred Labbé 54350 Mont-saint-Martin	03 82 44 77 96
Jean Hilbert	13, rue Verlaine 54190 Villerupt	03 82 89 33 62
Marc Kopp	8, rue de la croix de Mission 54400 Longwy	03 82 24 31 36 marc.mady@orange.fr
Corinne Lorrain	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle - service culture 48, esplanade Jacques Baudot CO 900 19 54035 Nancy cedex	03 83 94 52 02 clorrain@departement54.fr
Martine Staebel	9, rue de la croix Villers 54920 Morfontaine	sourirehandicap@aliceadsl.fr 03 82 23 43 91
Gauducheau	1 rur rené Cassin 54190 Villerupt	Secrétariat : 06 36 63 77 43 tgv54@gmail.com
Ninon Legendre		03 82 23 99 94 ninon_legendre@hotmail.com www.autisme54.com



ABRÉVIATIONS

ADAPAH	Association d'aide et services à domicile des personnes âgées et handicapées
ADEF	Association de développement des emplois familiaux
AEIM	Adultes et enfants inadaptés mentaux
AFAST	Association d'aide et de soutien aux travailleurs handicapés mentaux
AFTC	Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
AGAPE	Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord
AGIRC-ARCCO	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés et Association générale des institutions de retraite des cadres
ALAGH	Association lorraine d'aide aux grands handicapés
AMDPH	Association de maintien à domicile du Pays-Haut
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANGDM	Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APF	Association des paralysés de France
APL	Aide personnalisée au logement
ARDH	Aide au retour à domicile après hospitalisation
ARS ACAL	Agence Régionale de Santé Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
ASH	Aide sociale à l'hébergement
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAL	Centre d'amélioration du logement
CAP'S	Carrefour d'accompagnement public social
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CD54	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNRACL	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
CODERPA	Comité départemental des retraités et personnes âgées
DDT	Direction départementale des territoires
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAPH	Entretien et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile
ESAT	Etablissements et services d'aide par le travail
FAS	Foyer d'accueil spécialisé
FEHAP	Fédération des établissements hospitaliers et d'aides et la personne
FEPEM	Fédération des particuliers employeurs de France
FNATH	Fédération des accidentés de la vie
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
HLM	Habitation à loyer modéré
LFSEP	Ligue française contre la sclérose en plaques
MAH PSY	Maison d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique
MAIA	Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
MAS	Maison d'accueil spécialisé
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MDS	Maison départementale des solidarités
MSA	Mutuelle sociale agricole
PAP	Plan d'actions personnalisé
PCH	Prestation de compensation du handicap
RSI	Régime social des indépendants
SAILOR	Santé, Autonomie, Innovation en Lorraine
SAMSAH	Service d'accompagnement médico social pour les adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SEMITUL	Société d'économie mixte des transports urbains du bassin de Longwy
/TGL	/ Transport du Grand Longwy
SITRAL	Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération de Longwy
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STPAPH	Service territorial personnes âgées personnes handicapées
USLD	Unité de soins de longue durée

Remerciements particuliers

Françoise KAYSER, CCAS CUTRY
Milan SARIC, Mairie d'HAUCOURT-MOULAINE
Danielle GUILLAUME, Commune de MEXY
Corinne REYTER, Commune de MEXY
Claudine LECLERC, CCAS MONT-SAINT-MARTIN
Fabrice ALATI, CCAS MONT-SAINT-MARTIN
Geneviève TRELAT, CCAS VILLERUPT
Fabrice KRYSTOFF, CCAS VILLERUPT et THIL
Fernand TIBERI, APF - Correspondant Longwy
Marie-Thérèse ANDREUX, CODERPA

Animation du groupe de travail et coordination des travaux

Christine COLLIGNON et Marlène SANTILLI, STPAPH de LONGWY



*Nos remerciements également aux partenaires exposants
au forum sur les lieux de vie d'octobre 2014.*

ADAPAH • ADEF • ADEF résidences • ADMR • AEIM • AFAST-ESAPH • Agence d'urbanisme Agape • Agence régionale de santé • AidHom • ALAGH • AMDPH • AMLI • ANAH • ANGDM • Association des donateurs de voix • Association des familles de traumatisés crâniens • Association des paralysés de France • Association Faïencepsy • Bâtigère • CAF • CAPS Rosières • Carni Est • CARSAT • Centre d'amélioration du logement • CLCV • CODERPA • Collectif handicap 54 • Communes de Cutry, Haucourt-Moulaine, Herserange, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Thil, Villerupt • Croix Rouge française • Direction départementale des territoires • Direction PAPH (CD54) • Domi Réseau • Espaces info énergie • Espoir 54 • Esprit tranquille • Groupe de paroles Orchidée (CD54) • Groupe SOS • Hand'chiens • Instance locale de gérontologie • IRIS • LSEP • MDPH • La maison des mirabelliers-Lexy • La roche aux carmes-Longwy • La roseraie-Longuyon • Saint-Louis-Longwy • meurthe & moselle Habitat • Office d'hygiène sociale 54 • Présence habitat • RAPH 54 • Résidence seniors Les remparts-Longwy • RSI • SAILOR/URIOPSS • Service territorial personnes âgées personnes handicapées (CD54) • STA • ULR-CFDT